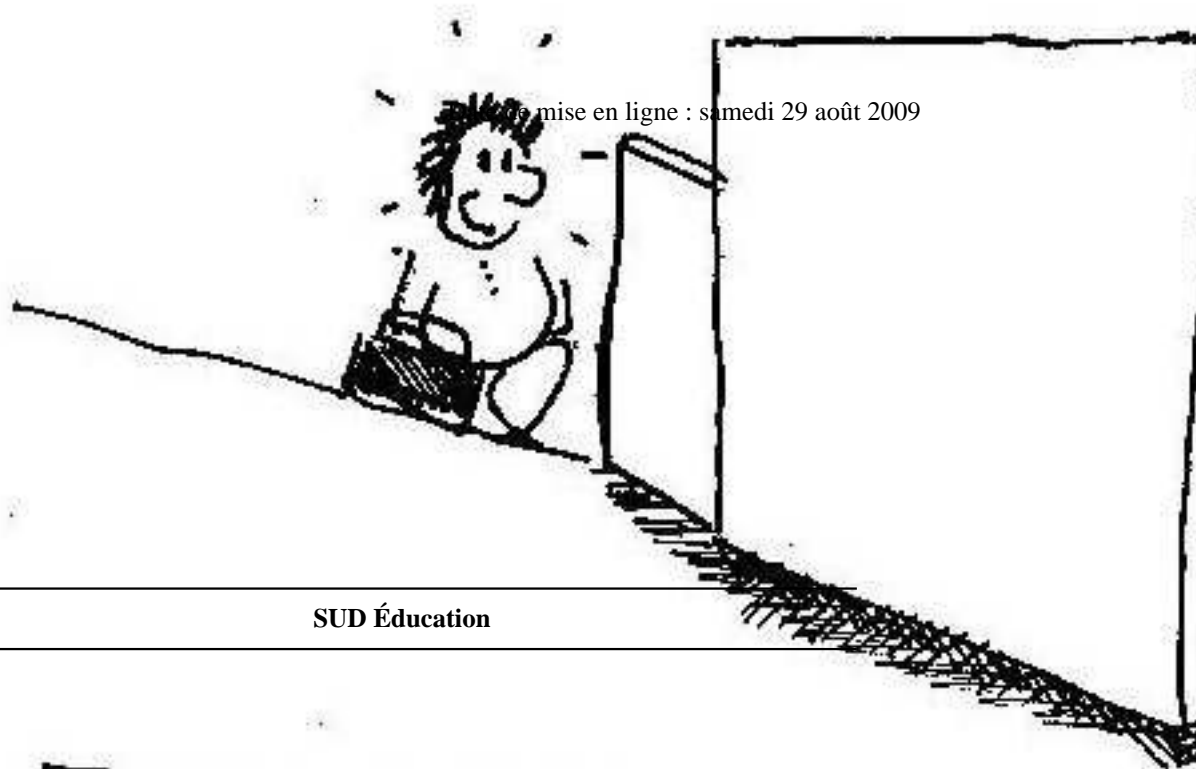


Extrait du SUD Éducation

<http://www.sudeducation.org>

# AVS & EVS

- Fédération - Journal fédéral -



mise en ligne : samedi 29 août 2009

---

SUD Éducation

---

# EV.S.AVS, on ne

**La situation faite aux EVS et AVS (emplois et auxiliaires de vie scolaire) illustre bien la situation que le pouvoir néolibéral prépare aux salariés : travail flexible dans la durée et dans la définition des tâches, salaire de misère, engagements contractuels non tenus par l'employeur &mdash; en matière de formation notamment &mdash;; CDD débouchant sur un licenciement !**

Après le remplacement des MI-SE (les étudiants-surveillants) par les ASEN (Assistants d'éducation), la création des AVS et EVS a marqué une nouvelle étape dans l'aggravation de la précarité dans la Fonction Publique et, plus particulièrement, dans l'Éducation Nationale. [1]

Leur embauche a été utilisée par les ministres de Chirac puis Sarkozy sur plusieurs tableaux : les gouvernements se sont attribués à bon compte le mérite de l'intégration des enfants handicapés, ils ont amélioré leurs statistiques du chômage en ne créant que des emplois très précaires, ils ont « soulagé » des directeurs d'école d'une partie de leurs tâches et, enfin, ils ont habitué un peu plus l'opinion à l'emploi de travailleurs pauvres, rémunérés au-dessous du seuil de pauvreté.

## Des emplois pour quel travail ?

Une EVS décrit ainsi son travail dans un bulletin syndical d'Ille-et-Vilaine de 2009 [2] :

*« Concrètement : j'accompagne effectivement plus particulièrement un élève de 3e SEGPA en cours et j'ai 2h en séance « méthodo-travail » avec lui ; j'ai 7 autres élèves en séances « méthodo-travail », de la 5e à la 3e, pour toutes les matières (on me demande surtout de les aider à terminer leurs devoirs). J'assure 3 fois par semaine une heure d'« accompagnement éducatif », de 16h30 à 17h30 (c'est en fait l'étude du soir). Ces heures « d'accompagnement éducatif » sont réparties entre les surveillants, quelques enseignants, qui les assurent en heures supplémentaires, et les deux EVS en heures intégrées à l'emploi du temps.*

*Aucune indication ne nous a été donnée sur les élèves que nous accompagnons ; aucune rencontre avec les enseignants, aucun bilan n'ont été proposés (malgré ma demande) ; nous nous débrouillons pour échanger avec les enseignants pendant les temps de récréation.*

*Salaires mensuels: 808 Euros »*

Un « Contrat d'Avenir » pour quel avenir ? se demandait la collègue citée plus haut. En effet, de qui se moque-t-on ? Les « contrats d'avenir » sont des CDD à temps partiel (26 h) de droit privé d'une durée maximum de 36 mois [3]. Pas de réembauche possible sur les mêmes contrats, donc licenciement au bout des 36 mois. C'est ainsi que 30 000 EVS ont perdu leur emploi fin juin ou fin août 2009.

Où l'escroquerie devient encore plus manifeste, c'est pour la formation : selon les dispositions légales, le contrat « énonce les actions de formation ou de VAE mises en oeuvre au profit [du salarié] et fixe un référent chargé de suivre son parcours d'insertion. » Mais de cela, les Inspections académiques n'ont eu cure, et le Ministère lui-même l'a reconnu sans vergogne.

Aucun engagement de formation n'ayant été tenu, aucune perspective de réemploi n'étant ouverte pour les 172 EVS

et 25 AVS d'Ille-et-Vilaine arrivant en fin de contrat, les AVS et EVS se sont mobilisés dès le début 2009, en recherchant un soutien syndical. Elles et ils ont trouvé un soutien formel des représentants locaux de l'intersyndicale nationale [4]. FO, Sud éducation et la CNT-Ste ont malheureusement été seuls à tenter de mobiliser...

En mars, une plate-forme a été élaborée en assemblée générale :

- ▶ **reconduction des AVS-EVS-ASEN en poste ;**
- ▶ **application du droit à une formation qualifiante gratuite et diplômante ;**
- ▶ **service à plein temps pour ceux qui le demandent ;**
- ▶ **titularisation de tous les précaires et arrêt du recours à l'emploi précaire.**

Les entrevues avec l'IA et le préfet n'ont débouché sur aucun début de solution, faute d'un rapport de forces suffisant. Cela malgré plusieurs rassemblements devant la préfecture le mercredi, et même une grève départementale le jeudi 18 juin. Mais la mobilisation est restée pour l'essentiel limitée à une partie des personnels concernés.

Les cafouillages du nouveau ministre Châtel devant l'Assemblée nationale ont débouché sur l'ouverture d'une possibilité de réembauche par les associations (de parents d'enfants handicapés, notamment) d'un nombre limité d'AVS. Localement, l'examen de situations au cas par cas a été proposé par la préfecture de Rennes ; mais en aucun cas il n'y a eu une solution ouverte largement. D'ailleurs, le gouvernement a déjà organisé le remplacement des AVS-EVS licenciés.

*« Il est hors de question que les manquements de l'État se reproduisent pour les nouveaux recrutés à la rentrée, nous ne lâcherons pas l'administration ! », déclarait Dominique Thoby, secrétaire du SE-UNSA, à Médiapart le 7 juillet.*

**Nous disons : « Chiche ! »...** Cela nous changerait de la résignation de fait qui caractérise de nombreuses « ripostes » des intersyndicales.

Sud éducation Ille-et-Vilaine

---

[1] La suppression du statut de MI-SE a constitué un des aspects les plus importants de la défaite que nous avons subie en 2003. Au fait, plus personne ne vient nous expliquer que la lutte de 2003 s'est terminée par une victoire...

[2] Bulletin « Sud éducation 35 », février 2009

[3] Pour savoir presque tout sur les Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi et les Contrats d'Avenir se reporter à [l'article](#), et au [document](#)

[4] Snuipp, Sgen, Se-Unsa, Unsen-Cgt